

Note sur la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Projet de cadre visant à aider les États Membres dans l'organisation des examens régionaux

26 février 2020

Introduction

Les examens régionaux du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (« Pacte mondial » ou « Pacte ») offrent l'occasion d'examiner collectivement, pour la première fois, la mise en œuvre du Pacte et d'ouvrir la voie à l'examen mondial qui doit avoir lieu en 2022. La présente note propose un cadre visant à aider les États Membres, les organisations, plateformes et processus régionaux, sous-régionaux et interrégionaux pertinents, y compris les commissions économiques régionales des Nations Unies et les processus consultatifs régionaux, ainsi que toutes les parties prenantes compétentes à préparer et à organiser ces examens régionaux.

Le Réseau des Nations Unies sur les migrations (« le Réseau ») propose cette façon de procéder compte tenu des éléments suivants : le processus est piloté par les États Membres ; diverses modalités sont évoquées dans le Pacte mondial pour les examens régionaux ; une approche cohérente à l'intérieur des régions et entre elles est souhaitable ; bien que leur contenu soit variable, tous les examens doivent s'efforcer de se conformer à l'approche du Pacte « à 360 degrés », ainsi qu'à ses ambitions et principes directeurs.

Le Réseau joint en annexe à la présente note : a) une liste de vérification à l'appui des examens régionaux ; b) des orientations indicatives visant à aider les États Membres à examiner l'état de mise en œuvre du Pacte dans la perspective des examens régionaux ; c) des orientations indicatives à l'intention de tous les processus, plateformes, organisations et parties prenantes¹ qui procéderont à l'examen de l'état de mise en œuvre du Pacte mondial à l'échelle régionale ; et d) une proposition d'esquisse budgétaire.

Le Réseau mettra tout en œuvre pour soutenir les États Membres dans la limite des ressources disponibles, y compris en étudiant la possibilité d'organiser des réunions en ligne lorsque cela est possible. Cependant, des fonds additionnels seront peut-être nécessaires. Ceux-ci seront, pour l'essentiel, destinés aux voyages, afin d'assurer la participation voulue aux examens, conformément aux principes directeurs énoncés dans le Pacte.

Mise en œuvre, suivi et examen du Pacte mondial

Par la résolution 73/195 (« Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières »), l'Assemblée générale :

¹ Y compris les migrants, la société civile, les organisations de migrants, de la jeunesse et de la diaspora, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les milieux universitaires, les médias et d'autres parties prenantes compétentes à l'échelle mondiale, régionale et nationale.



- S'est engagée à mettre en œuvre le Pacte mondial à l'échelle nationale, régionale et mondiale, en coopération avec toutes les parties prenantes compétentes (par. 41 et 44) ;
- S'est félicitée de la création du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour garantir l'efficacité et la cohérence de l'appui fourni par l'ensemble du système à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial (par. 45) ;
- S'est engagée à procéder, dans le cadre des Nations Unies, à l'examen des progrès aux niveaux local, national, régional et mondial selon des modalités décidées par les États et une approche intergouvernementale, et avec la participation de tous les acteurs concernés (par. 48).

À cet effet :

- Le Forum d'examen des migrations internationales a été créé. Celui-ci se tiendra tous les quatre ans à compter de 2022 et sera le principal espace, à l'échelle mondiale, pour débattre et s'informer des progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les aspects du Pacte mondial, y compris ceux qui ont trait au Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec la participation de tous les acteurs concernés (par. 49) ;
- Les mécanismes, les plateformes et les organisations sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, y compris les commissions économiques régionales des Nations Unies et les processus consultatifs régionaux sur la migration, ont été invités à examiner l'application du Pacte mondial dans leur région respective, à compter de 2020, afin d'éclairer les débats de chaque édition du Forum d'examen des migrations mondiales, avec la participation de tous les acteurs concernés (par. 50) ;
- Tous les États Membres ont été encouragés à élaborer des initiatives nationales ambitieuses en vue de la mise en œuvre du Pacte mondial et à procéder à des examens réguliers et sans exclusive au niveau national, par exemple en élaborant et en utilisant sur une base volontaire un plan national de mise en œuvre. Ces examens s'inspireront des contributions de toutes les parties prenantes concernées (par. 53).

Rôle du Réseau des Nations Unies sur les migrations

Par la résolution 73/326 (« Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales »), l'Assemblée générale a :

- Prié le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en sa qualité de Coordonnateur du Réseau, d'aider les États Membres qui en feront la demande à préparer et organiser les examens régionaux de la mise en œuvre du Pacte mondial (par. 9) ;
- Demandé au Réseau, en prévision des forums, de recueillir toutes les observations formulées par les États Membres et les autres parties prenantes concernées, reçues aux niveaux local, national, régional et mondial, et de créer, sur la plateforme mondiale de connaissances, un site Web sur lequel ces contributions seront affichées (par. 13).

Cadre proposé pour les examens régionaux

La résolution 73/326 ne prescrit pas d'approche uniforme pour les examens régionaux. En conséquence, la forme qu'ils revêtiront pourra varier. Quels que soient leurs arrangements organisationnels, les États Membres pourront demander au Réseau de les aider à préparer et à organiser les examens, ainsi qu'à

élaborer une approche cohérente et systématique l'intérieur des régions et entre elles, dans toute la mesure possible, en tenant compte des particularités régionales.

Ainsi qu'il est indiqué dans son plan de travail initial², le Réseau fournira un appui et des orientations, s'il y a lieu, pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial, et promouvra la participation de toutes les parties prenantes compétentes conformément aux ambitions et aux principes directeurs du Pacte (par. 8-15)³.

1. Objectifs

Les examens régionaux de 2020 : 1) permettent aux États Membres de procéder à une première évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial dans leur région, avec la participation de toutes les parties prenantes compétentes ; 2) offrent l'occasion, à l'intérieur de chaque région, de dégager les chances et les défis communs, d'identifier des lacunes et des pratiques prometteuses, de discuter des priorités régionales et de mettre en évidence les ressources requises pour mettre en œuvre le Pacte mondial ; 3) offrent une plateforme commune d'interaction et d'échange d'enseignements et de pratiques exemplaires entre toutes les parties prenantes ; et 4) facilitent la formulation de constatations et de recommandations clés en vue d'éclairer le Forum d'examen des migrations internationales qui se tiendra en 2022.

2. Feuille de route

Processus préparatoire (premier semestre de 2020) :

- Afin de réduire les coûts et les déplacements, le Réseau s'efforcera de proposer aux États Membres et aux parties prenantes des plateformes de discussion en ligne dans la perspective des examens régionaux. Ces plateformes permettraient de mettre en commun l'ordre du jour et les documents de travail des réunions et d'organiser des visioconférences pour les États Membres et les parties prenantes.
- Le Réseau s'attachera à faciliter des consultations multipartites juste avant les examens régionaux, ainsi qu'une participation multipartite effective à ces derniers. Une telle organisation garantira un bon rapport coût-efficacité, et les conclusions des consultations pourront être directement mises à profit dans le cadre des examens régionaux. Le Réseau veillera à une participation transparente de toutes les parties prenantes.
- Le Réseau recueillera toutes les contributions locales, nationales, régionales et mondiales qu'il aura reçues et les publiera sur la Plateforme mondiale de connaissances, ainsi que d'autres documents à l'appui des examens régionaux.

Examens régionaux (second semestre de 2020) :

- Dans le cadre du processus d'examen, chaque région souhaitera peut-être consacrer une réunion en particulier à l'examen régional, afin d'analyser ses dynamiques régionales propres. L'importance d'une participation effective de toutes les parties prenantes, ainsi que le reconnaît la résolution 73/326, doit être prise en considération. Grâce à leur pouvoir de mobilisation, les commissions économiques régionales des Nations Unies sont bien placées pour apporter leur concours de manière

² Disponible à l'adresse <http://migrationnetwork.un.org/about/united-nations-network-migration-workplan>.

³ Y compris l'approche à 360 degrés du Pacte mondial et les principes directeurs suivants : priorité à la dimension humaine, coopération internationale, souveraineté nationale, primauté du droit et garanties d'une procédure régulière, développement durable, droits de l'homme, prise en compte de la problématique femmes-hommes, adaptation aux besoins de l'enfant, approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, et approche mobilisant l'ensemble de la société (Pacte mondial, par. 15).

inclusive et transparente, notamment en facilitant la participation d'autres plateformes, organisations et processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, ainsi que celle de parties prenantes compétentes.

- Le Réseau, en étroite collaboration avec les commissions économiques régionales des Nations Unies en leur qualité de membres, peut apporter un soutien efficace, rapide et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies.
- La possibilité d'organiser, dans toute la mesure possible, les examens de manière virtuelle sera activement étudiée.

3. Conséquences financières

- Par la résolution 73/326, l'Assemblée générale demande que le Forum d'examen des migrations internationales soit organisé dans les limites des ressources existantes du budget ordinaire des Nations Unies⁴. Le Réseau, y compris les commissions économiques régionales des Nations Unies, a identifié des besoins additionnels pour l'organisation des examens régionaux du Pacte mondial, notamment en ce qui concerne la participation des représentants des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et d'autres parties prenantes.
- Pour garantir une participation effective de toutes les parties prenantes, il est recommandé que les documents de travail soient traduits, et les délibérations interprétées, dans les langues voulues en fonction de chaque région.
- Dans la mesure du possible, toutes les réunions se dérouleront sans papier ; les documents seront communiqués par voie électronique longtemps à l'avance.
- Un projet de budget est présenté à titre indicatif à l'annexe 4.

⁴ Résolution A/RES/73/326, par. 18 a)

ANNEXE 1 : Suggestion de liste de vérification pour la préparation et l'organisation des examens régionaux.

1. Préparation

- Les examens doivent être organisés conformément aux ambitions et aux principes directeurs du Pacte mondial (par. 8-15).
- Il convient d'associer réellement les parties prenantes⁵ à la préparation des examens selon des méthodes de consultation appropriées, notamment en les invitant à contribuer aux documents de travail, à l'organisation des travaux et à la liste des panélistes et modérateurs, et en ménageant des espaces pour qu'elles puissent organiser des manifestations parallèles et d'autres activités lors des examens.
- Le Réseau pourrait aider les gouvernements et d'autres parties prenantes à établir, sur une base volontaire, un bilan de la mise en œuvre du Pacte mondial (« examen volontaire du Pacte »), qu'ils présenteraient durant l'examen régional. Des orientations sont données à titre indicatif à l'annexe 2.
- Des plateformes, organisations et processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents, ainsi que des parties prenantes actives à l'échelle régionale pourraient aussi être invitées à apporter des contributions. Des orientations sont données à titre indicatif à l'annexe 3.

2. Organisation

Pour faciliter leur contribution au Forum d'examen des migrations internationales, les examens régionaux pourraient être organisés, dans les grandes lignes, selon les modalités prévues pour le Forum (A/RES/73/326, par. 21 à 25). Il importe en particulier que :

- Les discussions abordent les 23 objectifs du Pacte afin d'examiner les progrès réalisés dans sa mise en œuvre à tous les niveaux, étant entendu que le Pacte est fondé sur un ensemble de principes directeurs transversaux et interdépendants. À cette fin, quatre tables rondes pourraient être organisées sur les 23 objectifs, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 21 b) de la résolution 73/326, compte tenu des spécificités et priorités régionales ;
- Le choix des orateurs principaux, des panélistes et des modérateurs tienne dûment compte de l'équilibre géographique et entre les sexes, et soit le reflet de l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ;
- Les modalités permettent une réelle participation de la société civile et d'autres parties prenantes, ainsi que des plateformes, organisations et processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents ;
- Les examens comprennent des débats interactifs, fondés sur des éléments factuels et orientés vers l'action ;
- Le cas échéant, les membres du Réseau des Nations Unies puissent être invités à contribuer à la préparation des examens, notamment en apportant des contributions aux documents de travail et notes conceptuelles, à l'organisation des travaux, à la communication avec les parties prenantes, à la préparation des ordres du jour, y compris la liste des panélistes et des modérateurs invités, ainsi qu'en facilitant le voyage des délégués des pays les moins avancés, et notamment des pays en développement sans littoral, et de parties prenantes pertinentes.

En outre, et selon qu'il convient :

- Les examens pourraient comprendre un débat d'orientation sur les difficultés régionales rencontrées durant la mise en œuvre du Pacte mondial, qui établirait également des liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que sur d'autres cadres régionaux, le mécanisme de renforcement des capacités et des questions actuelles et émergentes relatives à la dynamique migratoire dans la région.

⁵ Y compris les migrants, la société civile, les organisations de migrants et de la diaspora, les organisations professionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les syndicats, les parlementaires, des institutions nationales des droits de l'homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les milieux universitaires, les médias et autres acteurs pertinents à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

3. Rapport

Les examens régionaux pourraient déboucher sur un rapport complet synthétisant toutes les contributions reçues, afin de mettre en lumière les questions et les priorités ayant une importance régionale et de proposer des feuilles de route aux fins de collaboration et d'action à l'échelle régionale pour promouvoir la mise en œuvre du Pacte mondial. Ces rapports, qui alimenteront le Forum d'examen des migrations internationales prévu en 2022, pourraient :

- Inclure un document final de l'examen sur les aspects régionaux de la mise en œuvre du Pacte ;
- Être finalisés dans les deux mois suivant la réunion ;
- Être publiés par le Réseau des Nations Unies sur le site Web approprié ; et
- Comporter les sections suivantes :
 - i) Introduction (aperçu régional et contexte)
 - ii) Résumé
 - iii) Principales conclusions
 - iv) Quelques bonnes pratiques et enseignements tirés dans la région
 - v) Conclusions et recommandations à mettre en œuvre et à prendre en compte lors d'examens régionaux futurs
 - vi) Annexe indiquant l'organisation des travaux et comprenant une liste des participants

4. Suivi

Les documents finals des examens régionaux pourront éclairer le Forum d'examen des migrations internationales en 2022, en particulier la déclaration intergouvernementale sur les progrès réalisés qui pourrait être présentée pour examen au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

ANNEXE 2. Orientations indicatives aux États Membres concernant l'examen de l'état de mise en œuvre du Pacte à l'échelle nationale dans la perspective des examens régionaux

1. Méthodologie à appliquer pour les examens volontaires du Pacte *(environ 500 mots)*

- a) Cette section pourra traiter de la méthodologie adoptée pour l'examen, y compris sa portée, sa profondeur et ses limites, ainsi que de la manière dont les ambitions et les principes directeurs du Pacte mondial (par. 8 à 15) et ses dispositions relatives au suivi et à l'examen (par. 48 à 54) ont été appliqués, en précisant si l'examen s'inscrit dans le cadre d'un processus d'élaboration d'un plan national de mise en œuvre fondé sur les contributions de toutes les parties prenantes concernées (par. 53).
- b) Des informations pourront être données sur le processus de préparation de l'examen, indiquant par exemple comment les différents niveaux et secteurs gouvernementaux ont contribué aux réponses, et si et comment les approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société ont été appliquées ; si des parlements et des autorités locales ont été mobilisés ; quels mécanismes ont été utilisés pour mobiliser la société civile et d'autres parties prenantes ; comment des organisations régionales ont été incluses ; si les équipes de pays des Nations Unies ont été mobilisées ; et comment des dynamiques régionales éventuelles ont orienté l'examen.

2. Politiques et environnement favorable *(environ 1 500 mots)*

- a) L'examen pourrait présenter les efforts faits pour informer toutes les parties prenantes et les associer à la mise en œuvre et à l'examen du Pacte mondial. Il pourrait préciser comment les différentes parties prenantes⁶ ont pu participer au processus et contribuer au contenu de l'examen, et comment cette participation a été facilitée sous l'angle de l'égalité entre les sexes et l'inclusion.
- b) Les États Membres sont invités à indiquer comment le gouvernement a intégré la mise en œuvre du Pacte dans celle des objectifs de développement durable et d'autres processus pertinents.
- c) Les États Membres sont invités à rendre compte des politiques migratoires et autres politiques ou mesures pertinentes, ainsi que des changements institutionnels ou des obstacles qu'ils ont rencontrés pour mettre ces politiques ou mesures en place, y compris les éventuelles conséquences internes des dynamiques, politiques ou mesures régionales.
- d) Les États Membres sont invités à examiner l'état de mise en œuvre des stratégies et plans régionaux relatifs à la migration et à indiquer les principales lacunes et difficultés concernant les approches, stratégies et plans de mise en œuvre existants à l'échelle régionale.

3. Progrès concernant les objectifs du Pacte mondial *(environ 2 000 mots)*

- a) Les États Membres sont invités à fournir des informations succinctes sur les plans de mise en œuvre à l'échelle nationale et sur l'état de mise en œuvre des 23 objectifs du Pacte, en donnant des exemples de politiques innovantes ou de pratiques prometteuses relatives à l'un ou l'autre de ces objectifs. Dans la mesure du possible, les informations doivent être fondées sur des données tant statistiques que qualitatives.
- b) Les États Membres sont invités à préciser les mesures prises par le gouvernement pour intégrer les ambitions et les principes directeurs transversaux et interdépendants du Pacte dans les plans de mise en œuvre.
- c) Les États Membres pourraient indiquer les difficultés majeures qu'ils escomptent ou ont rencontrées pour atteindre les objectifs du Pacte, et comment elles pourraient être surmontées. L'examen des objectifs pourrait porter sur les tendances, les succès, les défis, les questions émergentes et les enseignements tirés compte tenu,

⁶ Y compris les migrants, la société civile, les organisations de migrants, de jeunes et de la diaspora, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les syndicats, les parlementaires, des institutions nationales des droits de l'homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les milieux universitaires, les médias et autres acteurs pertinents à l'échelle mondiale, régionale et nationale.



entre autres, de l'influence des dynamiques régionales, et présenter les mesures qui ont été prises pour remédier aux lacunes et aux difficultés existantes.

- d) Les États Membres pourraient fournir des exemples de pratiques prometteuses et d'enseignements pouvant présenter un intérêt pour d'autres pays de la région (ou d'autres régions).

4. Moyens de mise en œuvre (*environ 500 mots*)

- a) Sur la base des défis et des tendances exposés, l'examen pourrait aborder la manière dont les moyens de mise en œuvre sont mobilisés, les difficultés auxquelles se heurte ce processus, et les ressources additionnelles nécessaires pour mettre en œuvre le Pacte mondial, y compris sous l'angle du financement, des besoins en matière de développement des capacités et en matière de données, des technologies et des partenariats.

5. Étapes suivantes (*environ 500 mots*)

- a) Sur la base des résultats de l'examen, les États Membres pourraient indiquer les étapes prévues pour renforcer la mise en œuvre du Pacte.
- b) Des précisions pourraient être données sur la manière dont les résultats des examens seront diffusés et dont les États Membres se prépareront dans la perspective du premier Forum d'examen des migrations internationales.

ANNEXE 3. Orientations indicatives à l'intention des plateformes, organisations et processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents et des parties prenantes actives à l'échelle régionale qui examineront l'état de mise en œuvre du Pacte mondial à l'échelle régionale

Dans la perspective de l'examen, les plateformes, organisations et processus sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pertinents et les parties prenantes actives à l'échelle régionale pourraient soumettre des contributions sur les aspects suivants :

- a) Informations actualisées sur l'état de mise en œuvre des stratégies et plans régionaux sur la migration, si possible par objectif pertinent du Pacte, sur la base des données statistiques disponibles.
- b) Comment les organes et processus régionaux ont intégré les principes directeurs transversaux et interdépendants du Pacte mondial, y compris ceux relatifs à la mobilisation de l'ensemble de la société et des pouvoirs publics, dans les plans et politiques existants (et si cela a permis de réaliser des équilibres et d'accélérer la mise en œuvre).
- c) Principales lacunes et difficultés en ce qui concerne les approches, stratégies et plans de mise en œuvre régionaux.
- d) Exemples de pratiques prometteuses et d'enseignements susceptibles de présenter un intérêt pour d'autres régions (et d'être présentés au Forum d'examen des migrations internationales).
- e) Domaines (objectifs et/ou principes directeurs du Pacte mondial) pour lesquels la région aurait besoin d'un appui en matière de financement, de renforcement des capacités, de conseils stratégiques, de collecte et d'analyse de données, de technologies, de partenariats, etc.



ANNEXE 4 : Proposition d'esquisse budgétaire (dollars É.-U.)

Examens régionaux de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières													
Structure budgétaire indicative (février 2020)													
Réunions régionales*	Commission économique pour l'Afrique (CEA)			Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)			Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)			Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)			Commis
	Nombre de participants	Coût par participant	Total	Nombre de participants	Coût par participant	Total	Nombre de participants	Coût par participant	Total	Nombre de participants	Coût par participant	Total	Nombre de participant
Frais de voyage pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral (indemnités journalières pour 3 jours + vols)	36	2222,7	80 017	3	2092,3	6 277	20	1805,2	36 104	18	1 700	30 600	
Frais de voyage pour les parties prenantes participantes (indemnités journalières pour 4 jours + vols)	25	2222,7	55 568	20	2092,3	41 846	32	1805,2	57 766	11	1 700	18 700	3
Coûts de la conférence	100	Somme forfaitaire	30 000	100	Somme forfaitaire	30 000	100	Somme forfaitaire	30 000	100	Somme forfaitaire	30 000	100
Coût total		165 585			78 123			123 870			79 300		

*Les commissions économiques régionales des Nations Unies et le Réseau contribueront aux réunions en fonction des ressources existantes.